CR de la réunion des PresUR du 12/11/2024

Présents : Marc Bouverne, Gérard Camus, Laure Canonne, Philippe Caramello, Didier Charlemagne, Francine Chich, Didier Coupeau, Frederic Duval, Jean-Pierre Fondin, Dominique Gastaldi, Daniel Lambert, Pierre Le Cabec, Philippe Lebrun, Joel Lemoine, Jean-Pierre Lucas, Fabienne Mondié, Françoise Morio, Gisèle Peyrot-Chevry, Danièle Pruvot, Bernard Rochet, Michel Villequey,

Invités :D Gury

Absents excusés, Chantal Signoret Dussutour,

D Gastaldi nous dit que D Gury est souvent invité car il a les retours sur les outils informatiques, et nous pouvons directement lui poser nos questions.
Ce soir il va nous présenter comment faire un vote au niveau des UR

D Gury
Comment faire un vote par internet dans l'UR
Se connecter en tant que Président d'UR, puis gestion UR et apparaît un panneau vote
On arrive sur un panneau vide. Sur la droite option pour sélectionner une nouvelle session de vote
On met le nom, par ex : AG UR XX, puis classique, puis rentrer la date de début et de fin
Puis 3 options, pour nous seulement vote UR
 Ensuite on peut voir tous les adhérents ou juste les présidents de club
Et puis choisir si on veut que le président de club ait une voix supplémentaire en tant que club
Ensuite valider et la session est créée
Il faut maintenant renseigner les différents votes

Aller sur élections liées, par ex rapport moral, et mettre l'ordre, apparition N°1
Puis rapport financier, apparition N° 2
S'il y a des élections au CA, on sélectionne élections de candidats, on donne le nombre de postes à pouvoir
Il faut ensuite sélectionner les candidats, on rajoute le numéro de l'adhérent qui doit être réélu. On ne peut pas élire quelqu'un qui n'est pas adhérent. Il faut que la personne soit dans la base en ligne, et il peut être un open. (???)
C'est une décision interne aux UR

Le vote est créé, et qd les personnes vont rentrer dans leur compte, elles seront prévenues des votes à faire

M Villequey : a-t-on ensuite la liste des gens qui ont voté ?
Das le tableau de bord, il y a le vote de l'UR et on a la totalité des votants, le nombre mais pas les identités
G Camus aime l'AG en présentiel pour rencontrer tous les clubs.

Ce serait bien qu'on sache les clubs qui ont voté et pas seulement le nombre

D Pruvot : on pourrait avoir des membres de CA de l'UR qui ne soient pas adhérents de la FPF. ?? Cela étonne Danièle. Il semblerait que leur caractère fédéré soit obligatoire.
DG (après réunion) : J'ai vérifié, il est bien précisé dans les statuts des UR : « Tous les membres du Conseil d'Administration Régional et les Commissaires aux Compétitions doivent nécessairement être Adhérents de la Fédération Photographique de France et à jour de cotisation."

D Gury : un adhérent non fédéré ne peut pas voter.
Dans toutes les UR présentes, tous les membres du CA sont fédérés. Il semble bien que ce soit une obligation

Dans les votes dans les UR on n'a pas la case qui permet de ne pas donner son pouvoir. Il n'y a pas dans les UR le vote adhérents et présidents de clubs. C'est soit l'un soit l'autre
Le président de club a 2 voix, 1 en tant qu'adhérent et 1 en tant que président de clubs

Dans certaines UR ils font voter les présidents de clubs avec les voix des adhérents
Dans ces votes des UR il n'y a pas de notion de pouvoirs

Si le président se connecte et que le contact a déjà voté, c'est le 1 er qui est pris en compte pour voter pour le club

Ph Lebrun, qd le vote est créé, est-ce que c'est à nous d'informer les gens, OUI il n'y a pas d'action directe, pas de mail automatique
Le rapport moral doit être mis dans une newsletter, on peut y mettre un texte et un lien

Danièle : il faut envoyer la convocation à tous les adhérents, ne pas oublier, soit 1 mois avant par courrier, soit 15 jours avant par voie électronique. Les questions diverses devraient être envoyées avant par écrit

Ce vote est possible aussi pour une AGE

Les présidents votent avec les voix basées sur le nombre d'adhérents de l'année précédente, Danièle, D Gastaldi font comme ça.
Il faut avoir extrait fin août les adhérents de l'année passée

Les Challenges
Qd on va dans copain, dans la gestion des compétitions de l'UR on peut créer un challenge, le nommer
On peut le faire aussi au niveau club

On met le N° du commissaire et le nom apparaît automatiquement en faisant entrée
On peut définir le nombre d'œuvres par auteur, …on renseigne les cases et on crée le challenge
On a aussi la gestion des manches avec date de début de saisie des photos par les membres, la date des compétitions, et la publication des résultats et on ajoute la manche. On crée le nombre de manches qu'on veut
Au niveau des résultats : on retrouve comme pour les concours le classement de la manche, le classement auteur….et on peut faire un export en pdf

Un président d'UR doit avoir le cumul de tous les commissaires, et donc a la main sur toutes compétitions.

Diffusion d'informations via nos canaux de communication
Par ex pour les expos
Pour certains quand expos de non fédérés, pas de diffusion

Demande le logo de la fédé et le logo de l'UR, donc ne communique que sur les initiatives fédérales
On peut faire de la pub pour les membres fédérés qui participent au salon
Il semblerait qu'il ne soit pas souhaitable de diffuser ce qui concerne les non fédérés (en effet les non fédérés bénéficient alors des outils mis en place par la FPF, et payés par les adhérents).
Danièle : Si vous êtes un club fédéré vous pourrez diffuser vos expos par l'intermédiaire de l'UR : c'est un moyen d'intéresser les clubs
Francine :ne fait pas passer les infos si le club n'est pas fédéré, va voir le club et parfois les fait se fédérer

Danièle : Quand va à une expo de club non fédéré, elle y va et prend la parole en tant que présidente d'UR

Réunions de rentrée les 13, 14 et 15 novembre, où sont conviés tous les membres fédérés
Qui sera là ? les présidents de clubs et les présidents d'UR
Et dans les clubs c'est possible que des non fédérés soient là pour connaître la FPF
La réunion va durer à peu près 1 h

Déploiement de Microsoft 365 dans les UR
Certains ont demandé, d'autres non
Il faut se faire aider par Stéphane pour les adresses, et aussi D Gury

Liste des juges : il y a un fichier sur share point et D Gi mettra un lien dans le CR. Il faut que chaque UR renseigne ses juges
Souvent on prend des juges non fédérés, car beaucoup participent par leur club à un concours
Lien : 20240905 - Liste des juges.xlsx

Danièle a demandé à parler des **publications** et notamment des souscriptions au Florilèges qui sont prolongées jusqu'au 15/11 à condition qu'elles soient payées.
Envoyer un message aux clubs pour faire les commandes urgemment et qu'ils payent bien pour que la commande soit validée.
Et la même chose pour les abonnements à France photo : les gens ne récupèreront pas le numéro de décembre si les clubs n'ont pas envoyé et payé le bordereau ;

Fin de la réunion 19h 45